



## PROJET DE LOI DE FINANCES 3

### Ce qu'il faut en retenir !

**Certaines dispositions fiscales du PDLF 3 adopté le 23/07/2020 dernier concernent les entreprises du BTP.**

#### Dons familiaux en espèce et travaux de rénovation énergétique

Un nouveau dispositif permet un abattement temporaire de 100 000 euros sur les donations. Les sommes données jusqu'au 30 juin 2021 peuvent ainsi être affectées :

- à la souscription au capital d'une petite entreprise
- à la construction de la résidence principale du donataire
- à la réalisation de travaux de rénovation énergétique.



Ces derniers travaux devront concerter le logement du bénéficiaire qui devra en être le propriétaire et en avoir fait sa résidence principale.

Ils devront aussi être éligibles à « Ma Prime Rénov' » versée par l'ANAH.

#### CITE

L'amendement porté par la CAPEB proposant de réintégrer les ménages aisés dans le CITE a été rejeté par le Gouvernement.

Les députés ont repris malgré tout notre proposition de réintroduction des ménages aisés dans le cadre du prochain plan de relance fin août 2020.

#### Dotation « MaPrimeRénov' »

Le Gouvernement a procédé à une rallonge de 100 millions d'euros du dispositif du fait du rythme croissant d'évolution du dépôt des demandes.

Le nouveau Président de la CAPEB nationale M. Repon a soulevé les très nombreux problèmes rencontrés par la mise en application du dispositif. Une réunion de travail avec l'ANAH, sera programmée prochainement pour tenter de solutionner ces dysfonctionnements.

#### Gazoil non routier (GNR)

La suppression du tarif réduit sera finalement appliquée en une seule fois au 1er juillet 2021 et non plus en 3 étapes comme prévue (1er juillet 2020, 1er janvier 2021, et 1er janvier 2022). Les Sénateurs avaient à la demande de la CAPEB tenté de repousser l'échéance de 6 mois, fin 2021, sans succès.

**Contact CAPEB du Morbihan – philippe.leray@capeb56.fr**



**NOUS SOMMES LÀ POUR QUE VOUS VOUS CONCENTRIEZ SUR L'ESSENTIEL, VOTRE MÉTIER**

14, BD DES ÎLES - CS 42087 - 56003 VANNES CEDEX  
02 97 63 05 63 - capeb56@capeb56.fr - [f](#)  
[www.capeb.fr/morbihan](http://www.capeb.fr/morbihan)